

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

L'enseignement congréganiste. — L'interpellation Millerand. — Les explications de M. Pelletan. L'affaire Dreyfus. — L'élection de l'Isère.

La Chambre a continué cette semaine la discussion du projet de loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste. La discussion générale, on s'en souvient, a été rapidement close. Aussi bien sur le principe même de la loi la majorité républicaine était-elle unanime.

Essayer de limiter, dans la discussion des articles la portée de la loi, par des amendements successifs qui en retardent les effets ou en atténuent les conséquences, profiter de la complexité des uns et des autres pour laisser les communes seules juges de l'application de la loi. Mais leurs intentions secrètes étaient évidentes; La majorité ne s'est point laissée prendre aux apparences trompeuses d'une sollicitude intéressée. Les deux amendements ont été repoussés et le premier paragraphe de l'article 1^{er} adopté.

« L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations. » A propos du paragraphe 2 du même article, M. Caillaux obtint que le délai maximum d'application de la loi soit porté de cinq ans à dix. Cet avantage remporté par l'opposition n'est qu'apparent. L'amendement Caillaux ne fixe, en effet, qu'un délai maximum; le ministre de l'intérieur garde la faculté d'assurer plus rapidement, s'il en trouve les moyens et s'il le juge convenable, la fermeture des établissements congréganistes. Réjouissons-nous. Il n'y aura bientôt plus de place en France pour un enseignement de déformation et de servitude. « L'acte de grèves on mange des merles » dit un proverbe. L'amendement Caillaux, c'est prétendre victoire de l'opposition, n'est qu'un merle, un misérable merle.

De ces tentatives de la réaction pour entraver l'œuvre de laïcité si vigoureusement menée par M. Combes, M. Millerand, ancien ministre du commerce et récemment exclu du parti socialiste, s'est fait l'instrument. Il a reproché en termes fort vifs au gouvernement d'avoir abandonné son programme social. M. Combes lui a répondu qu'il n'en était rien, et M. Jaurès a désavoué M. Millerand. « Demandez-vous, lui a-t-il dit, comment se distribuent les douleurs que vous suscitez et les espérances que vous éveillez. » Cette intervention a assuré la victoire du gouvernement.

Pelletan a fourni à la Commission du budget les explications qu'on lui demandait. MM. Lockroy, Chaumet et Doumer, triumvirat de regrets, d'intérêts et d'ambitions ont eu toute faculté d'exprimer leurs critiques, mais Pelletan, malheureusement pour eux, a eu toute liberté de leur répondre. Ses déclarations ont été précises et péremptories. Il a comparé la situation de nos forces navales avant son entrée au ministère et leur situation actuelle. Loin de les affaiblir il les a accrues. Jamais notre escadre d'Extrême-Orient n'a été plus forte, jamais les crédits de la mari-

ne n'ont été plus intelligemment distribués.

MM. Lockroy et Doumer cependant ne se tiennent pas pour battus; ils reprochent volontiers à Pelletan les fautes qu'ils ont eux-mêmes commises et qu'il s'emploie précisément à réparer. C'est une façon originale d'entendre les droits de la critique.

Et ce n'est pas, comme l'a remarqué Pelletan, une façon moins neuve d'entendre le bon ordre et la discipline que d'ouvrir contre le ministre de la marine une enquête permanente et d'entretenir à son égard, par tous les moyens, une défiance injustifiée.

La délégation spéciale désignée par la Chambre criminelle de la Cour de Cassation pour procéder à l'examen des documents saisis au ministère de la guerre, est à la veille d'avoir terminé son travail. Aussi la Chambre a-t-elle décidé de commencer officiellement samedi l'enquête ordonnée.

Cependant M. du Paty de Clam, encouragé sans doute par l'amnistie qui le couvre, nie et dément à tort et à travers. Il se dément lui-même avec sérénité. C'est admirable. M. du Paty décidément n'a point quitté sa fausse barbe, ni ses lunettes bleues. Ses facultés de mise en scène étaient remarquables, mais sa faculté d'oubli est prodigieuse.

M. Zévaès, socialiste, a été élu député de l'Isère par 8.000 voix. La coalition des nationalistes, cléricaux, faux libéraux et autres amis des chartroux n'a pas réuni douze cents suffrages.

Ce succès triomphal prouve la solidité dans le pays du bloc républicain dont on annonce tous les jours la prochaine dissolution et qui pourtant tient toujours. « Pas d'ennemi à gauche » demeure le mot d'ordre du parti radical. Tant de discipline étonne et scandalise les ennemis du ministère; et ils raillent les radicaux de leur désintéressement; c'est sans doute une vertu qu'ils ne sauraient concevoir: ils ont, pour cela, l'âme trop haute.

A L'ÉTRANGER

La guerre Russo-Japonaise. En Angleterre.

Le 10 mars dernier, les Japonais ont de nouveau bombardé Port-Arthur. C'est la quatrième tentative de l'Amiral Togo sur le grand port russe d'Extrême-Orient. Les résultats, si l'on croit les renseignements officiels et officieux, ont été à peu près nuls. Un contre-torpilleur russe a été coulé; les Japonais avouent quelques avaries sans conséquence.

On a annoncé qu'à la suite de cette tentative manquée, Port-Arthur aurait cessé d'être bloqué et que la flotte russe aurait été rejointe par les croiseurs de Vladivostock. Mais ce bruit ne semble pas avoir été confirmé.

Sur terre, aucun fait saillant n'est à signaler. La mobilisation de part et d'autre continue, lente et difficile. La date de la première rencontre des armées belligères est, selon toute apparence, encore éloignée.

Le général Kouroupatkine, chargé d'opérations et comblé de Te Deum, un peu prématurés peut-être, vient de partir pour l'Extrême-Orient où il prendra le commandement des forces de terre.

En Angleterre, le ministre Balfour a été mis en minorité. On s'accorde à considérer ce fait comme un signe avant-coureur d'une chute prochaine. Il semble bien que l'absence de Chamberlain actuellement en Egypte, ne profite pas à ses amis. Les Irlandais semblent être maintenant un appoint nécessaire de la majorité ministérielle. Or, sur cet appoint-à-elle ne saurait compter.

Et voilà les effets de l'impérialisme à outrance et d'un abandon téméraire de la politique libre-échangiste.

LE FURETEUR

Le rappel du Nonce

On dit que le rappel de M. Lorenzelli, nonce à Paris, a été décidé par le pape. Le rappel du nonce est motivé par des renseignements inexactes donnés par lui sur deux candidats aux évêchés français vacants.

POINTES SÈCHES

M. LACHÏÈZE

M. le député de l'arrondissement de Gourdon est un homme heureux.

Le héros de M. Capus a eu « la peine » pour arriver aux honneurs; M. Lachize a eu « la veine » pour s'y maintenir.

Docteur en droit, conseiller général du canton de Martel, grâce à sa « bonne ville » ne fut réélu en 1901 qu'à une voix de majorité — un bulletin contesté qui ressemblait fort au bulletin troué de M. Constant —.

Ancien sous-préfet de Gourdon — il tient beaucoup de ce titre — ce qui lui permet, dit-il, de connaître mieux que personne, et surtout que ses concurrents, les mœurs et l'état d'esprit de la population gourdonnaise; en fin, député depuis 1889 ou il triompha du baron Dufour, grâce à l'union de tous les républicains.

A changé depuis son fusil d'épaule et pris pour devise, ce vieux proverbe italien: « mettere la coda dove non va il capo » — traduction littérale: mettre la queue où la tête ne passe pas, — c'est-à-dire savoir se retourner, changer de tactique suivant les circonstances et d'opinion suivant les événements.

Cocula et les républicains le sauvent de Many, l'abbé Magne et les réactionnaires le sauvent de Cocula et enfin, « Dieu sauveur, quoi qu'il fit le candidat avéré et définitif de la réaction, Gourdon le sauva de la chute finale. »

M. Lachize est un homme heureux. La franchise n'a jamais été le trait dominant de son caractère qui tiendrait plutôt du vieux paysan limousin madré et rouillard. Ce défaut se rattacherait-il à son éducation première où son cerveau reçut l'impression des ignorantins?...

Il ne nous semble pas que M. Lachize ait été jamais secondé dans sa brillante carrière par des qualités maitresses; ce fut simplement un habile.

Il excelle à exploiter à son profit les divisions, les inimitiés personnelles et les rivalités locales; à la discussion loyale d'un programme et aux réunions publiques, il préfère la tactique des petits pots et la politique des petits papiris.

La fidélité aux principes passe chez lui après le souci de réussir et l'inquiétude de sa conscience républicaine ne lui évite pas quelques compromissions et ne le fit pas renoncer à certains patronages suspects.

Les paysans le considèrent avec respect comme un homme très fort, peut-être seul de son espèce, car, — fait unique sans doute au Parlement — il a obtenu successivement les suffrages de la totalité des électeurs de son arrondissement.

Décidément, l'« arrivisme » n'est pas le monopole des jeunes.

Que voulez-vous?

M. Lachize est un homme heureux.

RÉMO.

Chambre des Députés

Séance du 17 mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre revient au projet portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Plusieurs amendements sont déposés par les droitiers et les nationalistes; mais tous les amendements sont repoussés.

M. Millerand dépose une demande d'interpellation sur l'exécution des engagements pris par le gouvernement en ce qui touche la discussion des lois ouvrières.

La discussion immédiate est prononcée. M. Millerand se plaint de ce que le gouvernement ne se soit pas associé au principe du projet qui a servi de base aux délibérations de la commission de prévoyance sociale: c'est un long retard apporté à la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Les critiques de M. Millerand sont vivement relevées par les républicains.

M. Combes répond à l'ancien ministre du commerce qui durant son passage aux affaires n'a pas appliqué tout son programme.

Il montre les œuvres du gouvernement actuel, et affirme que bientôt la loi de 2 ans et les impôts sur le revenu seront discutés.

L'interpellation de M. Millerand est le résultat, déclare M. Combes, d'une intrigue de couloirs contre le gouvernement.

M. Millerand, sous les interpellations des républicains indignés, mais applaudi par la droite, répond à M. Combes; mais ne fait que répéter ses critiques premières.

M. Jaurès monte à la tribune: il déplore l'attitude prise par M. Millerand qui ne peut servir que les intérêts des adversaires du gouvernement. Il ne suivra pas l'ancien ministre dans la mauvaise voie où il s'est engagé.

Le discours de M. Jaurès est vivement applaudi: M. Millerand répond quelques mots pour justifier de sa bonne foi.

Deux ordres du jour sont déposés, le premier par M. Millerand tendant à faire aboutir la loi des retraites ouvrières; l'autre par MM. Bienvenu-Martin et Guieysse approuvant les déclarations du gouvernement.

La priorité est accordée à ce second ordre du jour par 281 voix contre 271: et il est accepté par 284 voix contre 265.

Les nationalistes mènent grand bruit.

Séance du 18 Mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Une interpellation de M. le baron de Boissieu sur les moyens que compte prendre le gouvernement pour assurer la liberté de vote dans les communes du Morbihan est renvoyée à la suite des autres.

M. Gauthier (de Clagny) dépose une proposition tendant à assurer le droit d'interpellation: ce droit, d'après l'orateur, serait diminué par le gouvernement.

M. Constant s'associe à cette demande, mais dans un but différent.

A l'unanimité, la proposition de M. Gauthier est votée.

La Chambre reprend la discussion sur l'enseignement congréganiste.

M. Renault-Morlière propose une addition à l'article 1^{er} tendant à ce que ne soit pas considérée comme congrégations les associations religieuses dont les membres ne sont liés par aucun vœu perpétuel ou temporaire.

M. Combes combat cet amendement qui est repoussé par 290 voix contre 245.

M. Daudé propose que ne seront pas considérées comme congrégations les personnes qui ne porteront pas le costume; cet amendement est rejeté.

L'article 1^{er} est voté par 290 voix par 263.

L'article 2 est discuté: M. Lemire en demande la suppression car, dit-il, cet article est inutile.

Cette demande est rejetée et le paragraphe premier de l'article 2 est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Sénat

Séance du 17 Mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. POIRIER, VICE-PRÉSIDENT

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Japy, sénateur, décédé.

Un projet portant ouverture d'un crédit de 3.937.500 fr. en vue d'établir un câble de Brest à Dakar, est voté.

Le Sénat vote un projet tendant à accorder la médaille coloniale aux troupes algériennes qui parties en 1900 pour la Chine, se sont arrêtées au Tonkin.

Le Sénat passe à la discussion d'une proposition votée par la Chambre ayant

pour objet un paragraphe à l'article 103 du code de commerce, en ce qui concerne la responsabilité des entreprises de transport dans le cas de perte, d'avarie ou de détérioration.

M. Privat demande l'ajournement de la discussion, M. Peytral s'y oppose: par 144 voix contre 102, l'ajournement est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat discute la proposition de loi ayant pour objet d'ajouter un paragraphe à l'article 103 du code de commerce.

M. de Chamailard est opposé au texte de loi: mais par 201 voix contre 25, ce projet est adopté.

Le Sénat s'occupe de la modification des articles 3, 4 et 7 de la loi du 21 novembre 1872 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Waddington explique les motifs pourqu岸 il est utile de modifier la législation du travail.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Situation de Port-Arthur

La nuit dernière et la journée ont été calmes. L'état des blessés des derniers combats est satisfaisant, en raison des soins empressés qui sont donnés avec un dévouement admirable. Le personnel du service de santé de la marine vient d'arriver avec des secours. Le train du soir a amené le général Smirnow, commandant de Port-Arthur.

Les Fêtes japonaises

On apprend qu'il y a en ce moment plus de 2.000 soldats japonais dans les hôpitaux de l'ennemi. D'après les renseignements qui sont parvenus ici, tous les docks du Japon sont remplis de bâtiments avariés et actuellement il y a, répartis dans les docks de Nagasaki et de Saseho, un cuirassé et deux croiseurs de première classe.

INFORMATIONS

Les Juges de Paix

En conformité d'une résolution votée par la Chambre et demandant des garanties de capacité des candidats juges de paix, le ministre de la Justice vient d'adresser aux premiers présidents et procureurs généraux près les cours d'appel une circulaire dans laquelle il énumère les garanties à exiger des candidats.

La principale disposition porte qu'à défaut de la licence ou du brevet de capacité en droit, le candidat devra avoir été pendant cinq ans clerc d'avoué, de notaire, d'huissier ou de greffier près la cour ou le tribunal civil, ou bien encore, pendant dix ans, magistrat consulaire, receveur d'enregistrement, conseiller prud'homme, greffier de paix ou suppléant au maire ou adjoint.

La Laïcisation des Hôpitaux militaires

La France militaire annonce que, conformément aux décisions du ministre de la guerre, le service des hôpitaux militaires de Paris, assuré jusqu'ici par des sœurs, sera remis à des laïques dès le 11 avril prochain.

Le ministre de la guerre s'occupe dès à présent de remplacer les religieuses par des laïques, de manière que les hospitalisés n'aient pas à pâtir du changement de personnel.

Engagements volontaires

On rappelle que les jeunes gens désireux de contracter un engagement volontaire de trois ans avec brevet spécial d'aptitude militaire,

passeront les examens spéciaux du 15 au 30 juin. Ceux qui y satisfiront pourront choisir leur corps d'affectation.

L'impôt sur le Revenu

La commission de législation fiscale a adopté dans ses grandes lignes le projet présenté par M. Maujan, et chargé ce dernier, à l'unanimité, de le codifier.

Les Houilles du Sud-Ouest

M. Andrieu a déposé une demande d'interpellation sur les moyens proposés à assurer, dans les conditions les meilleures, le transport par voie ferrée des houilles du Sud-Ouest.

Petites Nouvelles

— Un duel à l'épée a eu lieu jeudi à Paris entre M. A. Surier, rédacteur à la Petite République et un lieutenant du 25^e dragons, à la suite d'un article paru dans ce journal contre les officiers du 25^e dragons. M. Surier a été atteint au bras gauche.

— L'Institut Pasteur a envoyé, sur la demande du gouvernement anglais, 2.800 tubes de sérum antipesteux destinés aux études.

— La première foire de Paris s'est ouverte jeudi dans l'ancien Marché du Temple, sous la présidence de M. Trouillot, ministre du commerce.

— Dans une lettre adressée à M. Labori, Thérèse Humbert demande que le silence soit fait sur elle et qu'elle ne soit plus interrogée par la Commission d'enquête.

— L'empereur d'Allemagne est arrivé hier à Gibraltar.

— Le 25 mars, dans les salons du Grand Orient, la Fédération des comités radicaux et radicaux socialistes de France offrira un punch à M. Lafferre député, président du Comité exécutif du parti radical et radical socialiste et à MM. Berteaux, Dubief, Maujan, Buisson, Michel, députés.

REVUE DE LA PRESSE

Au sujet de l'attitude de M. Millerand contre le ministère Combes.

De l'Action: Quand il fut exclu de la Fédération socialiste à laquelle il appartenait, M. Millerand n'en resta pas moins un militant d'avant-garde, ayant rendu de forts services à la démocratie, et capable de redevenir un jour difficile, un manœuvrier politique de premier ordre.

Son inqualifiable agression d'hier contre le ministère Combes l'exclut, à tout jamais peut-être, du Bloc républicain.

Il va rejoindre, dans l'ombre demiguée des déflections, le chef dangereux qui la hypothisé et perdu, M. Waldeck-Rousseau.

Ils sont là une demi-douzaine, qui furent ministres sous Waldeck, et qui continuent de croire, de bonne foi, que la pendule de l'histoire marque toujours l'heure de juin 1902.

De la Dépêche:

Nul ne s'y trompe, ni à droite ni à gauche. La journée d'hier c'est le commencement de l'assaut donné non seulement au cabinet Combes — la vie d'un ministère n'est pas tout dans la République — mais, ce qui est infiniment plus grave, à la politique essentielle du parti républicain depuis sept ans. L'assaut va se continuer. Le ministère Combes, après avoir eu à supporter l'agression violente et inattendue de M. Millerand, devra faire face à d'autres attaques que l'on prépare déjà dans l'ombre.

MOTS DE LA FIN

Un bohème qui était venu, avec assez peu de scrupule, fouiller l'autre soir, pendant son absence, dans la garde-robe d'un ami, lui a laissé cette maxime sur la table:

« Les habits de nos amis sont nos habits. »

CHRONIQUE LOCALE

CHRONIQUE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Chapitre V. — Chemin de fer d'intérêt local, Tramway départementaux : Néant.

Chapitre VI. — Enfants assistés Les secours aux mères Section agricole de l'école de Puy-l'Evêque

Chapitre VII. — Aliénés.

Chapitre VIII. — Assistance et hygiène publiques.

Chapitre V. Néant. — Ce chapitre n'est pas doté. Le département n'a point de chemin de fer d'intérêt local et pas encore de tramway. Un avenir prochain amènera la construction du tramway de St-Céré à Bretenoux, dont l'exploitation sera, espérons-le, plutôt une source de revenus que de dépenses pour notre budget.

Le chapitre VI fournirait matière à d'intéressantes observations sur le service de Enfants assistés. Mais outre que nos lecteurs savent que le temps nous est compté, nous n'avons pas à philosopher sur la meilleure manière dont notre département doit contribuer à l'accomplissement du devoir social envers les enfants venus au monde avec la double auréole de l'injustice et du malheur. Par des améliorations de jour en jour plus marquées que reçoit ce service, il semble que la société s'achemine vers cet idéal de justice et d'égalité qui est, l'essence même de la démocratie, mais aussi l'épouvantail des classes orgueilleuses de leur fortune, de leur bonheur et des privilèges amassés pour elles et par elles. Le beau rôle social des fonctionnaires de l'Administration de l'Assistance... de la solidarité publique, dirait-on mieux ! de leur activité, de leur zèle et aussi de leur expérience professionnelle, dépend tout le bien que peuvent permettre les sacrifices pécuniaires demandés au département, à l'Etat et aux communes.

Un nouvel inspecteur vient d'être appelé à Cahors en remplacement de M. le Dr Clary. M. Tissot est précédé d'une réputation d'énergie, de savoir, de générosité de cœur et de dévouement aux progrès populaires, qui rassure le département du Lot sur la protection des déshérités et sur les intérêts sociaux et financiers. M. Tissot ne doit pas ignorer à cette heure qu'il trouvera, dans son administration même et dans le Conseil général des collaborateurs dont le dévouement à son œuvre ne sera pas affaibli par les regrets personnels laissés parmi eux par son prédécesseur. Qu'il parcoure la discussion du chapitre VI. Les ressources que ce crédit lui donne sont loin d'être considérables ; peut-être les trouvera-t-il inférieures aux besoins réels de son service. Le Lot ne peut pas faire « grand », mais il veut faire « bien » ; il veut faire « au mieux ».

Ce souci n'est-il pas souligné par l'opposition énergique faite par MM. Rey, Vival et Talou, à une réduction de 5 000 francs proposée, en août dernier sur ce chapitre par M. Cassaignes, rapporteur, dont la bonne volonté et la bonne foi avaient été surprises — il le reconnaît lui-même, et nous le disons sans critique — par un examen, pour lui forcément trop hâtif, du dossier. Le crédit a été maintenu au chiffre habituel depuis de longues années, de 50 000 francs. La part contributive de l'Etat dans la dépense n'est point ainsi modifiée (40 000 fr.). Le contingent communal a été fixé comme précédemment au chiffre total de 7 800 francs.

Sur la proposition de M. Vival et sur le rapport de M. Talou, les secours aux filles-mères et aux mères malheureuses seront distribués pendant 4 ans et se trouvent ainsi prolongés d'une année.

A la session d'avril M. l'Inspecteur fera connaître au Conseil général son avis sur l'intérêt qu'il peut y avoir à placer à l'école d'agriculture de Puy-l'Evêque quelques enfants assistés, ainsi que l'a proposé M. Talou appuyé par MM. Cassaignes, Rey, Vival, Boyer et Cangardel, à propos d'un rapport de M. Larnaudie, concernant la section agricole annexée à l'école primaire de cette ville.

Le Conseil général a été très bref sur le chapitre VII. L'évaluation du crédit des aliénés a subi des variations. Inférieure aux dépenses constatées, elle a été ramenée par la suite au chiffre correspondant. Il y a eu des mécomptes. Le Conseil en a-t-il été bien surpris ? Il n'a pas cru pouvoir, cette année, accorder à M. le Directeur de Leyme l'augmentation de 9 000 francs qu'il demandait par la voix de M. le Préfet. Pourtant, de 116 000 francs, il a porté le chapitre à 119 000 francs, sans discussion, sur le rapport de M. Malvy père. Plus 1 000 francs pour frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents.

Total 120 000 francs. Sera-ce suffisant ? Le rapport de M. le Directeur de Leyme accuse un nombre de 257 aliénés présents à l'asile au 1^{er} juillet 1903, parmi lesquels 45 seulement présumés curables et 212 présumés incurables.

Sans insister davantage, qu'il nous soit permis d'indiquer d'une part que l'établissement de Leyme est admirablement aménagé et que les plus récents progrès dans le traitement des aliénés y ont été apportés et appliqués ; c'est sans contredit un de ceux dans lesquels en France les soins sont le plus rationnellement et le plus consciencieusement prodigués. D'autre part, cependant, il appartient au Conseil Général de s'attacher, dans l'intérêt des finances départementales et sans compromettre pourtant celui des malades, à examiner dans quelle mesure les sacrifices financiers du département peuvent assurer ce service.

Le Conseil Général, au décès d'un aliéné, s'efforce de rechercher si les biens compris dans sa succession peuvent couvrir le département des avances par lui faites pendant l'internement à l'asile. Mais le plus souvent une transaction doit forcément intervenir, eu égard à la situation, digne d'intérêt, des héritiers de l'aliéné eux-mêmes.

Nous nous sommes, dans une précédente chronique, étendus quelque peu sur les recettes et les dépenses de l'assistance médicale gratuite. Nous n'avons certes pas la prétention d'avoir épuisé cet important sujet ; trop heureux même si nous en avons pu donner une idée suffisamment précise. Le chapitre VIII (Assistance et hygiène publiques) dans lequel nous voyons à l'art. VI figurer ces dépenses, pour la part à la charge des communes, nous donnerait l'occasion de revenir aujourd'hui sur cette grosse question. Mais cette occasion ne manquera pas, après avril, de nous être fournie à nouveau, et le journal pourra, au risque de redites, consacrer, au régime de l'assistance médicale gratuite dans notre département, un examen spécial. Nous nous bornerons à rappeler qu'un crédit de 60 000 fr. en diminution de 4 000 fr. sur les propositions préfectorales, figure de ce chef à notre chapitre. Ce chapitre a été arrêté, d'ailleurs sans discussion, pour les autres articles, et sur le rapport de M. Talou, à la somme de 94 998 fr. Il y est prévu un certain nombre de crédits destinés à faire face au service de la protection du premier âge et à divers secours attribués aux indigents sous différentes formes et rubriques : subventions aux bureaux de bienfaisance et établissements ou sociétés d'assistance, secours d'urgence, pensions aux vieillards et infirmes, bourses dans les institutions de jeunes aveugles, desourds-muets ou d'anormaux. Il y est fait également emploi des revenus de la fondation Grandou, destinée à récompenser par trois prix d'égal valeur (un par arrondissement) trois tuteurs ou tutrices qui auront le mieux rempli leurs devoirs dans la direction de l'avenir de leurs pupilles et dans l'administration de leurs biens. L'attribution de ces prix sera faite à la session d'avril.

Sur le rapport de M. Pagès-Lechesne le Conseil général, malgré les craintes exprimées par M. Calmon-Maison sur l'efficacité pratique de la mesure proposée, adopte un vœu de MM. Malvy père, Relhié et Vival, tendant à ce qu'une loi soit votée par le Parlement, portant obligation, pour ceux qui ont obtenu des bourses et qui sont dans une position aisée, de rembourser à l'Etat, aux départements ou aux communes le montant des bourses qu'ils ont obtenues d'eux. Ce vœu se rapporte évidemment aux bourses accordées dans toute sorte d'établissements.

Enfin sur la proposition de M. Malvy père, le Conseil ajourne les mesures à prendre pour l'organisation des services de l'hygiène publique dans le département. Quand la solution de cette question, dont les lois et les circulaires ministérielles imposent l'étude aux assemblées départementales, viendra à l'ordre du jour, nous sommes persuadés que c'est avec la plus grande prudence financière que notre Conseil général l'examinera. Il est averti des gros risques que court le budget par l'organisation du service de l'assistance médicale ; il s'est montré justement quelque peu ombreux en présence des propositions à lui faites pour la réorganisation du service des épizooties, dont nous avons entretenu nos lecteurs. Sans doute il témoignera de ses soins jaloux en tout ce qui touche la santé publique et ne faillira pas aux devoirs qui lui incombent à cet égard. Mais il ne perdra pas de vue, nous en sommes convaincus, que les progrès, s'ils entraînent avec eux des dépenses indispensables, poussent trop facilement les réformateurs, à bon droit impatientés, sur une pente où glissent finalement les écus du contribuable. Celui-ci reconnaît volontiers les réels avantages à venir, mais aussi préoccupé qu'il soit du sort des généra-

tions futures, il désire bien un peu tirer quelque profit lui-même des sacrifices qu'ils causent....

L'Affaire de Bretenoux

APRÈS LES DÉBATS

Les derniers feux de la Cour d'assises sont éteints ; l'abbé Delrieu est rentré à Bretenoux ; il a repris possession de son poste de curé-doyen ; il est acquitté ; il est déclaré non coupable des faits monstrueux qui avaient amené son arrestation.

Le moment est venu de jeter un coup d'œil rétrospectif sur cette triste affaire. Dans ce Journal du Lot qui n'a d'autre culte que celui de la Justice et de la Pensée Libre, nous sommes certes bien à l'aise pour dire sans détours ce que nous pensons de ce procès grave — « terrifiant » disait M. l'Avocat général — qui pendant trois longues journées passionna notre ville.

Et puisque le huis clos demeura lettre morte, puisque avec la bienveillance complaisante de l'impartial et si distingué président des assises, les femmes elles-mêmes purent l'enfreindre, pourquoi, sans rendre compte des débats irrévocablement clos, n'aurions-nous point le droit de dire un dernier mot, de fixer la moralité de cette tragique aventure ?

Le 31 janvier dernier, M. l'abbé Delrieu était mis brusquement sous les verrous ; onze jeunes gens l'accusaient avec la plus grande énergie, avec des précisions accablantes d'un crime odieux et répugnant : il aurait souillé des enfants !

Nous savons ici que les accusations étaient formelles, nous sommes nous abstenu de les faire nôtres, et aux invectives des feuilles de sacristie nous étions à cœur de répondre en disant : « L'accusation est précise et grave ; c'est au jury de proclamer la non-culpabilité ou la culpabilité du prétre politicien que nous n'avons aucune raison de condamner, mais qu'il ne nous plaît pas d'absoudre par avance ».

Nous avons suivi les débats avec la plus grande attention ; nous avons vu se renouveler, impressionnantes et accentuées, les affirmations de ceux qui disaient avoir été les victimes de la lubricité de ce prétre ; nous avons entendu ses dénégations ; nous avons surveillé son attitude.

Nous avons suivi, pas à pas, la marche des événements qu'on faisait revivre devant le jury ; nous avons assisté, éccuré et révolté, au spectacle inusité de témoins passionnés confrontés avec des témoins de parti-pris ; et vainement nous avons essayé de voir surgir, comme dans un éclair, cette Vérité radieuse et étincelante qui satisfait les esprits et rassure les consciences.

M. l'abbé Delrieu peut s'enorgueillir d'avoir déchaîné les passions les plus violentes, d'avoir suscité les amitiés les plus vives ! Et son visage est demeuré figé dans une auréole d'insouciance sérénité. Ce spectacle d'une population irritée, paraissant privée de tout sens moral, prête à toutes les vilenies, déconcertant la Justice et la Raison, ce spectacle, dis-je, semblait laisser cet homme intelligent et fort, dans un état de douce quiétude. Sous l'œil de ce ministre de paix, on voyait s'entre-déchirer le bloc des paroissiens de Bretenoux ; Montéguts et Capulets se présentaient comme émergeant d'une atmosphère irrespirable de parjures. On sortait de ces audiences avec le sentiment de dégoût que laisse aux honnêtes gens la vision, en cauchemar, de la Vérité trahie, de la Justice bafouée, du Droit méconnu.

M. l'Avocat général Beaugrand, avec l'autorité qui s'attache à ses hautes fonctions et à son beau talent, a su stigmatiser comme il convenait, et à plusieurs reprises les mœurs, d'occasion, nous n'en doutons pas, de ce malheureux pays de Bretenoux. Nous n'ajouterons rien à ses paroles éloquentes.

Vingt heures d'audience, de discussions, de confrontations se sont succédées faisant émerger de nouvelles turpitudes, de nouveaux mensonges, de nouvelles invraisemblances.

Douze jurés étaient là impossibles, attentifs à tous les détails des immoralités qui s'étaient sous leurs yeux ; neuf d'entre eux sont des républicains fermes et radicaux ; à l'unanimité ils ont rendu un verdict négatif. Ils ont bien fait ; ils ont donné un noble exemple des vertus civiques républicaines. Ils ont donné une leçon de propriété morale à tous ceux, qui, depuis des années, poursuivent de leur bouc un innocent, parce qu'il est juif. Que haïne de cette attitude les vingt jurés journalistes et batailleurs qui assistaient à l'audience ?

Le résultat de ces débats obscurs a donc été ce qu'il devait être : un acquittement. Le curé de Bretenoux est dans la situation d'un acquitté légal, rien de plus. C'est un échec pour ses accusateurs ; c'est peut-être insuffisant pour lui.

M. l'abbé Delrieu, laissera-t-il pour compte à son éminent avocat qui en a révoqué la responsabilité exclusive, tout le fiel qui a été distillé pendant les quatre grandes heures d'une magnifique plaidoirie ? C'est probable, et il agit sagement en restant courbé sous la bénédiction de son innéparable évêque qui, décidément, aurait pu être plus courtis pour ce bon abbé Magne !

C'est le silence qui s'impose à tous au lendemain de cette affaire. La justice répressive a fait tout son devoir, les jurés ont accompli leur en hommes de cœur et d'intelligence ; personne n'a le droit de triompher.

Telle est l'opinion de ce Journal où l'on a la légitime fierté de servir en toutes circonstances, les causes inséparables de la Justice et de la Vérité.

L'affaire de Bretenoux est définitivement close...

députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour : MM. Rey, Vival.
Contre : M. Lachléze.

Les procès-verbaux de la régie

Les procès-verbaux des agents des contributions indirectes, des proposés des douanes et d'octroi font foi jusqu'à inscription de faux. Ils ne doivent être cités, pour témoigner des faits constatés dans leurs rapports, que lorsqu'il n'y aurait absolument aucun autre moyen d'obtenir les éclaircissements dont les tribunaux auraient besoin. (Loi du 9 floréal an VII, titre IV, art. 2.)

Celui qui voudra s'inscrire en faux contre un procès-verbal sera tenu d'en faire la déclaration par écrit, au plus tard à l'audience indiquée par la sommation à comparaître devant le tribunal qui doit connaître de la contravention ; il devra dans les trois jours suivants, faire au greffe dudit tribunal, le dépôt des moyens de faux, et des noms et qualités des témoins qu'il voudra faire entendre. Loi du 9 floréal an VII, titre IV, article 12.)

Si l'inscription est ainsi faite, il sera sursis au jugement de la contravention jusqu'après le jugement de l'inscription de faux. (Arrêté du 4^e jour complémentaire de l'an II, article 9.)

Le demandeur en faux qui succombera sera condamné à une amende qui ne pourra être moindre de 300 fr. (Code de procédure civile, article 246.)

Hors le cas d'inscription en faux et celui des injures et voie de fait, nulle preuve testimoniale ne sera admise contre les procès-verbaux des agents des contributions indirectes, des douanes et de l'octroi. (Loi du 28 avril 1816, article 49.)

Cette loi draconienne vient heureusement d'être modifiée. Le nouveau texte adopté par la Chambre et par le Sénat, est ainsi conçu :

« Les procès-verbaux des agents des contributions indirectes, des douanes et de l'octroi, feront foi jusqu'à preuve contraire ».

Ainsi va disparaître une législation surannée, exorbitante, qui laissait les citoyens sans défense vis-à-vis les affirmations d'employés officiellement infallibles. Désormais, les contribuables pourront, quand ils seront poursuivis, se défendre par toutes les règles de droit commun et prouver par témoins l'inexactitude des procès-verbaux.

CAHORS

LE TÉLÉPHONE A CAHORS

A la veille des élections municipales, il n'est pas sans intérêt d'appeler l'attention des candidats sur la nécessité d'inscrire dans leur programme des réformes, des améliorations locales qu'ils se feront, une fois élus, un devoir de faire appliquer.

Parmi ces améliorations, nous voulons leur en signaler une qui serait accueillie avec la plus grande faveur par tous les commerçants et par la population cahorçaise qui ne comprennent encore pas pourquoi ils sont plus déshérités au point de vue des communications, des relations extérieures que les commerçants et la population des autres villes, voire même des sous-préfectures et de nombreux cantons limitrophes.

Nous voulons parler de l'installation du TÉLÉPHONE.

Déjà nous nous sommes occupés de cette question dans ces colonnes, nous faisant l'interprète des desiderata exprimés par la Chambre de commerce du Lot et des commerçants de la ville : nous avons dit les facilités qu'il y aurait pour notre municipalité de faire cette installation, et les renseignements que nous communiquions à nos lecteurs nous avaient été fournis par ceux-là mêmes très autorisés, qui les premiers, à la Chambre de commerce, dans l'intérêt du commerce local, avaient étudié la question. — Dans tous les cas nous avons attiré l'attention de nos édiles sur ce sujet intéressant et utile.

La question est toujours à poser. Jusqu'au jour des élections, dans chaque numéro, nous la poserons. Elle finira bien par être résolue car nous prouverons que cette installation ne coûtera rien à la ville.

L. B.

Commission départementale du travail

Réunion du 18 mars 1904

La Commission départementale s'est réunie le vendredi 18 mars à 10 heures du matin dans une des salles de la Préfecture du Lot, sous la présidence de M. Coueslant.

Etaient présents :

MM.
Pons, conseiller général, l'Inspecteur départemental du travail, le contrôleur des Mines, D'Gélys, — membres de droit.
Bardès, Bizat, Coueslant, industriels, — membres désignés par la Chambre de commerce.
Alaux, l'ibert, Maury, Bonheure, St. Destreil et Guillaudou, délégués par les Syndicats ouvriers.
Excusés ou absents :

MM.
Goutte, Inspecteur divisionnaire du travail,
Relhié et Larnaudie, conseillers généraux,
Houradou et Fontanille, médecins des épidémies,
Gayral, Chansarel, Galaup et Marre délégués patronaux.

M. St. Destreil, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet l'informant que le Syndicat typographique de Cahors a remplacé son délégué M. Destreil, par M. Marmiesse.

A cette lettre du préfet est jointe une deuxième lettre de M. Marmiesse dont il est donné lecture et dans laquelle le signataire déclare que M. Destreil ne fait plus partie de la corporation ni du syndicat.

Le Président ajoute que la Commission est élue pour 3 ans et qu'elle ne peut être modifiée que par démission ou disparition de l'un ou de plusieurs de ses membres. En conséquence la Commission doit, pense-t-il, se borner à demander à M. Destreil s'il est démissionnaire, et, en cas de réponse affirmative, installer son successeur.

M. Destreil déclare qu'il n'a pas abandonné la corporation typographique. Qu'en raison de l'état précaire de sa santé il a dû chercher un emploi, moins pénible, mais que son retour à la typographie est une chose possible et probable. Que d'ailleurs, il s'est toujours préoccupé au même titre de la situation faite à la classe ouvrière, et qu'il reste en mesure de défendre efficacement ses intérêts.

Dans ces conditions, il ne voit pas pourquoi l'abandonnerait un mandat qui lui a été confié pour trois ans.

M. l'ibert n'adopte pas cette manière de voir et discute la question de fait et non la question au point de vue général.

Le Président prie la Commission de ne pas porter la discussion sur ce terrain. Elle n'a aucune qualité pour le faire. Il s'agit uniquement de savoir si M. Destreil est démissionnaire.

M. Destreil. — Non.

Le Président. — Dans ces conditions, nous ne pouvons que donner acte à M. le Préfet de sa communication qui reste sans objet, et l'incident est clos.

M. Destreil a la parole pour développer sa proposition sur une modification à apporter à l'article 2 de la loi de 1892.

D'après cette loi, des Comités de patronage doivent être institués dans tous les départements pour :

1^o Protéger les enfants et les apprentis employés dans l'industrie ;
2^o Veiller au développement de leur instruction professionnelle.

Or ces Comités ne fonctionnent pas, en général ; et pour le Lot en particulier, ils n'ont même pas été constitués.

M. Destreil demande que l'addition suivante soit apportée à l'article 2 de la loi :

« Un patron ne pourra occuper qu'un apprenti, au maximum, par cinq ouvriers ou par fraction de cinq ouvriers. Il sera tenu de diriger sérieusement leur instruction professionnelle. Les Commissions du travail et les Comités de patronage veilleront, avec les inspecteurs, à l'exécution de cette disposition ».

Une très longue discussion s'engage sur ce vœu, combattu par M. Bardès qui, tout en se déclarant hostile à l'exploitation, trouve la proposition excessive et contraire au principe de liberté.

Néanmoins, après s'être prononcé pour la constitution dans le Lot, de Comités de patronage, la Commission, à l'unanimité, se rallie au principe du vœu proposé par M. Destreil. Mais plusieurs membres estiment qu'il serait préférable de ne pas fixer d'une façon absolue la proportion d'apprentis. Cela pourrait gêner certaines industries et le législateur seul peut se procurer des renseignements suffisants à l'élaboration d'un texte définitif.

Par suite, M. le D' Gélys et le Président proposent la rédaction suivante :

La Commission départementale du travail émet le vœu qu'il soit fait un contrôle actif et efficace pour empêcher l'exploitation des apprentis en déterminant rigoureusement leur proportion par rapport au nombre des ouvriers du même atelier.

M. Destreil trouve ce vœu insuffisant. Au vote, cette proposition obtient 7 voix contre 7.

En présence de ces chiffres le Président estime qu'on pourrait reprendre la discussion pour arriver à une entente.

M. Destreil insiste pour la mise aux voix de sa proposition.

Après discussion, MM. Pons et Bizat pensent qu'on donnerait satisfaction à M. Destreil en modifiant par une légère addition le vœu de M. Gélys.

M. Alaux accepte cette manière de voir.

Après une nouvelle discussion, M. Destreil accepte enfin le vœu modifié qui est adopté à l'unanimité.

Voici la rédaction définitive :
La Commission départementale du travail du Lot émet le vœu que la loi organise un contrôle actif et efficace pour empêcher l'exploitation des apprentis en déterminant rigoureusement leur proportion. — un cinquième par exemple — par rapport au nombre des ouvriers du même atelier.

On décide en outre de prier M. le Préfet de vouloir bien adresser ce vœu aux présidents de toutes les Commissions départementales de France.

M. le Président remet au Secrétaire un rapport fort intéressant communiqué par la Commission départementale de l'Aube.

Ce rapport sera discuté à la prochaine réunion.

A ce sujet M. le Contrôleur des Mines demande que la feuille de convocations porte toujours une analyse succincte des questions à examiner, afin que chacun puisse, par une préparation, avant le jour de la réunion, discuter en connaissance de cause.

La séance est levée à midi.

Aux tabacs

Nous recevons d'un groupe de planteurs une protestation contre divers commis des tabacs qui n'auraient pas tous les égards désirables envers les planteurs.

Si la protestation est justifiée, nous espérons qu'il suffira de l'avoir signalée pour que les intéressés en fassent leur profit.

Légion d'honneur

M. Valette, docteur en médecine à Cahors est nommé chevalier de la légion d'honneur.

Nous adressons au nouveau légionnaire nos félicitations.

Mutualité scolaire

Les membres de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors, se sont réunis, ce matin, à 10 heures, au collège de jeunes filles, en assemblée générale, sous la présidence de M. Rogues, inspecteur d'Académie.

M. Brunet, trésorier, a donné lecture du compte-rendu moral et financier de la société qui est toujours en très grand progrès.

Contributions indirectes

Aujourd'hui a eu lieu le concours pour l'emploi de surnuméraire des contributions indirectes.

75 candidats ont pris part à ce concours.

Cercle de la jeunesse républicaine laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse Laïque sont instamment priés d'assister à la Réunion générale qui aura lieu, le dimanche 20 mars courant à 10 heures 1/2 du soir, au siège social (Café de Bordeaux).

Les camarades qui, pour quelque motif sérieux, ne pourront se rendre à cette séance, sont invités à se faire excuser.

Le Secrétaire,

G. CRABOL.

Libre-Pensée de Cahors

Demain dimanche, à 10 heures du matin, dans une des salles de la mairie réunion de la Libre-Pensée.

Le secrétaire,

Léon MARMIESSE.

Société des Sauveteurs du Lot

L'Assemblée générale aura lieu le dimanche 20 mars, à 10 heures du matin, dans la salle ordinaire des séances, ancien Palais de Justice.

Ordre du jour :

Compte-rendu de 1903 ; budget de 1904 ; affaires diverses.

Cour d'assises du Lot

AFFAIRE DELMAS PIERRE, DIT THOMAS, 27 ANS, CULTIVATEUR A ST-MÉDARD-NICOURBY.

Tentative de meurtre suivie de vol qualifié

Audience du 17 mars

Après le réquisitoire de l'avocat général qui réclame une peine sévère contre Delmas, M. Besse, dans sa plaidoirie, demande l'acquiescement de son client.

Le jury se retire pour délibérer et demi-heure après, rapporte un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes.

La cour condamne Delmas à 4 ans de prison.

AFFAIRE LAVERGNE : BANQUEROUTE FRAUDULEUSE

Vendredi matin a été appelé devant la Cour d'assises une affaire de banqueroute frauduleuse.

L'accusé qui est en fuite, est un nommé Lavergne Jean, 44 ans, marchand forain aux Quatre-Routes. La Cour condamne par contumace Lavergne à 20 ans de travaux forcés. La session est close.

Conseil de guerre du 17^e corps

Dans sa séance du 16 mars, le Conseil de guerre du 17^e corps a jugé le

nommé Firmin R., soldat au 7^e de ligne, qui le 16 février dernier, jour du mardi gras, après avoir fait la fête en compagnie de camarades, soulagé l'un d'eux d'un porte-monnaie contenant 17 fr. 50.

Accusé par le volé, R., fut interrogé par son capitaine à qui il avoua le délit et il rendit à son camarade la somme qui lui restait soit 11 fr.

M. Rey-Lescure, ancien lieutenant au 7^e de ligne, soutient l'accusation. R., est condamné à 1 an de prison. Un recours en grâce demandé par le défendeur en faveur du condamné a été rejeté.

Théâtre de Cahors

C'est ce soir, 19 mars qu'aura lieu dans la salle de notre théâtre une représentation de : **LE TOUR DU MONDE D'UN ENFANT DE PARIS**, pièce à grand spectacle, en 10 tableaux de M. Ernest Marcel.

Musique du 2^e de ligne

PROGRAMME DES 17 ET 20 MARS 1904
Marche des Petites Cousines Christof
La Statue (Ballet) Rey
La Vallée d'Ossau (Valse) Benoist
Rip Fantaisie) Planquette
La Fille du Tambour major Offenbach
Allées Fénaton, de 3 à 4 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 mars 1904

Naissances

Tulet Marcel Jean, rue Victor-Hugo, Arnaudet Lucienne-Pauline-Victorine, rue Nationale, 5.
Farge Jean, avenue de la Gare, 6.
Adam André Léopold (naturel), à la Maternité.
Raymonde Albertine (naturelle) rue Brives, 7.
Bédoué Alice, rue du Château, 23.
Bonnet Marcel, rue du Portail-Alban.
Sourbier, Joseph-François-Georges, rue du Bousquet, 6.

Décès

Vialatte, Rose, s. p., épouse Astruc, rue Mascoutou, 37.

Création par le CRÉDIT LYONNAIS d'une Succursale à Cahors

Le CRÉDIT LYONNAIS vient de créer à Cahors, boulevard Gambetta 65, une Succursale dépendant de son Agence-Mère de Toulouse.

Cette succursale, dont l'ouverture est fixée au **Lundi, 21 mars** courant mettra, à partir de cette date, ses nombreux services à la disposition des personnes qui voudront bien les utiliser.

Arrondissement de Cahors

Castelnau. — Fête laïque. — Dimanche notre commune était en fête; les excellents instituteurs avaient organisé une soirée et y avaient convié notre population.

Dans la grande salle du préau, décorée de drapeaux et d'oriflammes, une foule immense attendait impatiemment l'ouverture. A quatre heures précises, notre honorable et sympathique Directeur fait connaître son programme à l'Assemblée, l'exécution suit de près. Chœurs des jeunes gens de la ville parfaitement rendus sous la direction du jeune instituteur M. Conaillet, violoniste d'avenir.

En attendant ces chants, on se rappelle avec plaisir ceux de l'ancien orphéon. Quel bonheur si l'essai de ce jour pouvait le faire revivre ! Récitation bien senties par les élèves. Romance chantée par le jeune Peloux, dont la voix argentine a soulevé d'admiration toute l'assistance.

Le bouquet, tout d'actualité, qu'on ne saurait assez propager; les ravages de l'alcoolisme, au moyen de projections lumineuses, a été fort goûté comme une vraie leçon de choses.

Honneur à nos chers Maîtres, qui savent allier l'agréable à l'utile. Nous engageons à nous procurer l'avantage de fréquentes soirées de ce genre.

Un ami de l'École

Lalbenque. — Conseil de révision. — Aujourd'hui à 2 heures ont eu lieu les opérations du conseil de révision auxquelles ont pris part 75 conscrits.

M. le Préfet présidait ces opérations, assisté de MM. Couderc, conseiller général, Gélis, conseiller d'arrondissement, Guilhaïn, maire.

St-Hilaire-Lalbenque. — Nos bons pères. — La semaine dernière s'est jouée dans notre église une comédie assez grotesque.

Dans cette église, chaque année on célèbre avec beaucoup de pompe, le bienheureux Labre. C'est peut-être sous les auspices de ce saint qu'on agit. Dans tous les cas les devoirs stricts de l'hospitalité et aussi le simple bon sens auraient dû conseiller à l'auteur de cette douce comédie, une conduite toute différente.

Voici les faits. Tous les fidèles, étaient au chef-lieu de la section pour assister à la bénédiction du soir. Ce moment-là sembla le plus propice à notre père pour faire part de ses bons conseils pleins de cette modération, de cette douceur et de cette sagesse qui, en général, caractérisent de nos jours les gens du clergé. Sans doute, pour des hommes qui n'ont à prêcher que la morale et les saintes doctrines de l'Eglise, l'entrée en matière doit être simple, sans détours; ils doivent aller droit au but. C'est ce que fit notre curé. « Mes T. C. F. je sais que parmi vous se trouvent des personnes qui se livrent à la lecture de certains journaux indignes d'un bon chrétien

qui devrait les mépriser de toutes ses forces.

Ces journaux-là n'enseignent que mensonges et méneât à l'inconduite et au vice ». Une fois sur ce sujet, le saint prêtre ne s'arrête plus, ses termes choisis et viennent en foule plus beaux les uns que les autres, il va jusqu'à citer le nom de certains journaux. C'est surtout nous autres qui avons l'honneur de l'exaspérer, il ne trouve pas de mots assez forts pour exprimer son mépris. Ajoutons, il est vrai, que tous les journaux républicains du département sont mis sur la même ligne; il lance contre eux les foudres du ciel. A ce moment de son prône se joue une petite comédie :

Soudain, du dehors on lance une grosse pierre contre la porte de l'église. Le prêtre ordonne à ses fidèles d'aller voir d'où vient le bruit. Personne ne bouge. — Deuxième coup de pierre; même injonction, même résultat. Au troisième coup de pierre le curé, l'air furieux, éteint lui-même les lumières qui éclairent l'église et renvoie ses ouailles en leur annonçant que ce soir-là il les privait de sa bénédiction dont il les jugeait indignes.

Dans tout autre endroit, et avec tout autre homme pareille chose pourrait paraître surprenante, sinon incroyable. A Saint-Hilaire tout s'explique, on n'a même pas besoin de s'entretenir longtemps pour trouver la solution de cette énigme. Le nom de l'auteur, ou bien l'instigateur de cette comédie est sur toutes les lèvres, et les lecteurs sans être bien perspicaces la trouveront aussi. Nous n'apprécions pas, nous nous contentons de raconter des faits.

Aujols. — On nous écrit :

Avec notre maire, il ne suffit pas d'être sur la liste des indigents pour bénéficier de la loi sur l'assistance médicale gratuite; il faut encore et surtout être de son parti, sinon point.

— Témoins : La femme du cantonnier et la mère de Boyer Augustin, cordonnier, cette dernière décédée le 14 du courant. Le médecin, le docteur Bach, de Concois, appelé, demanda la carte aux indigents : ceux-ci vont la réclamer à M. le Maire qui leur répond tout court qu'il n'en a pas (sous-entendu pour eux comme l'enseigne la casuistique). Bref, ils repartent bredouilles et pas contents.

— Est-ce qu'il est permis aux maires d'agir de la sorte ? Ce n'est pas la peine de figurer sur la liste dans ce cas là !

D'abord, à notre humble avis, un maire ne devrait jamais être dépourvu de ces cartes; ensuite, les deux cas s'étant produits à plus de 15 jours d'intervalle, il aurait eu le temps de s'en procurer. Pour moi, c'est uniquement mauvais vouloir; l'assistance médicale à Aujols, c'est la bouteille à l'encre; personne autre que le maire ne sait ce qui s'y passe, les administrateurs nommés par le Préfet, le Conseil municipal lui-même, sont là pour la forme; car ce que veut M. le maire est chose faite. Quel potentiel que ce maire ! Quel est donc le talisman qui le rend invulnérable, qui lui permet de commettre tous ces actes et d'en sortir indemne ?

M. le Préfet ne ferait pas mal de rappeler ce Monsieur au respect de la loi et d'arrêter ces exemples funestes aux intérêts des contribuables. Décidément, on dirait que tout lui est permis : est-ce parce qu'il est réactionnaire ? Nous ne pouvons le croire ! Nous serions curieux de savoir la part qui revient à la commune d'Aujols des 64.000 fr. du budget départemental au chapitre de l'assistance médicale. Jusqu'ici, le maire est le seul à le savoir.

Un Aujols indigné.

Lentillac. — Changement de Foires. — M. le Maire de la commune de Lentillac a l'honneur d'informer le public, que les foires qui se tenaient au chef-lieu de cette commune les 1^{er} avril, 4 mai et 20 décembre, se tiendront désormais les 28 mars, 16 mai et 28 décembre de chaque année. — Ces foires seront remises au lendemain lorsque le jour de leur tenue coïncidera avec un jour de fête légale. Il ne sera point perçu de droits de place et le public trouvera avec le meilleur accueil tout le confort voulu à prix réduit.

Le Maire, COURDÉS.

Calvignac. — Un beau cadeau. — Dernièrement on parlait d'un beau cadeau — c'est-à-dire de notre joli groupe scolaire — fait à la commune par la municipalité actuelle; nous pouvons ajouter comme supplément d'information que ce cadeau a été complété par la construction des deux lots du N° 43 allant sur Cahors. Ces deux lots vont être donnés à l'entreprise et vont recevoir leur prompt exécution.

De plus le chemin vicinal N° 6 (traverse de Calvignac) va être mis sous peu à l'adjudication. Et à ceux qui priaient le Conseil de dire à l'administration : « Faites-nous les chemins et nous ferons des écoles », à ceux qui disaient au maire : « N'envoyez aucune pièce à la Préfecture, qu'on vienne les chercher » on peut leur répondre, que dans une commune bien administrée tout peut marcher de pair. En ont-ils fait du bruit pour ces malheureuses routes !

Heureusement qu'au souffle d'antan a répondu la giflette de cette année, les nationalistes en sont pour leurs frais d'insultes qu'ils ont prodiguées aux meilleurs républicains. S'il n'y a, d'après eux, qu'un étranger qui puisse soutenir la majorité du Conseil a fait tout son devoir, ils verront bientôt que la majorité de la commune pense comme cet étranger.

Quoi ! Messieurs les cléricaux : on vous accable de faveurs et vous n'êtes pas contents. Vous nous feriez bien plaisir de nous dire ce qu'il vous faut. Nous vous conseillons de demander avis à votre ami Jules Lenaitre. C'est la maison d'école qui chiffonne vos consciences de patriotes et vous voudriez mettre avec cela le doute dans l'esprit des électeurs ? Ceux-ci sauront vous répondre.

Ils savent encore que ceux qui insultent ne le font pas pour servir la cause commune, mais dans un intérêt particulier.

Le sentiment raisonné et désintéressé de ce qui est juste, de ce qui est possible, n'existe pas pour les cléricaux. La fermeté dans leurs convictions et l'accomplissement du devoir leur est chose inconnue, quand une circonstance particulière arrête ce qu'ils avaient prévu.

On peut se demander où en seraient les affaires communales si la fermeté de la majorité du Conseil n'avait pas donné au maire toute l'énergie nécessaire pour mener à bien l'œuvre entreprise. Nous ne demandons à nos concitoyens que d'y réfléchir. — Et ils seront de notre avis.

Montcuq. — La question du Chemin de fer. — Tous ceux qui, une fois seulement, ont été obligés de se rendre à Montcuq, n'ont pu s'empêcher de demander émerveillés des moyens de communication, que notre canton offre avec le chef-lieu du département.

Les antiques diligences, genre 1830, voilà ce qui en fait de confortable nous offrons aux voyageurs... au commencement du XIX^e siècle. Et depuis déjà longtemps l'on nous a appris tous les progrès accomplis au XIX^e siècle : « vapeur, électricité, il n'y a plus de distance, etc. » Mais tout cela n'est pas pour les Montcuquois ; à nous les sapins, à d'autres les voies ferrées.

Personne, désormais, ne croit plus ni à la construction du chemin de fer de Cahors à Moissac, on ne peut plus parler sérieusement de cette question à quelqu'un, sans être aussitôt traité de « farceur ». Il est vrai que depuis le temps que le projet est à l'étude, il s'est sans doute égaré dans le bureau du ministre. Mais, par une coïncidence curieuse, on le retrouve toujours à la veille des élections, voilà ce qu'on ne peut pas comprendre, ou plutôt ce que l'on ne comprend peut-être que trop.

Enfin, pourquoi ne pas dire tout haut ce que la plupart pensent tout bas. La rivalité entre les deux vallées de la Barguelonne et du Lindou ne serait-elle pas la cause principale du retard ? — Si l'on supprimait cette cause, la voie ferrée de Cahors à Moissac, ne verrait-elle pas plutôt le jour ? C'est ce que nous croyons. Mais comment contenter à la fois deux vallées ? Voilà le difficile. A nos élus de voir s'ils ne pourraient pas donner quelque satisfaction aux populations de la vallée du Lindou.

Il est nécessaire que l'union se fasse entre les deux vallées au sujet de cette question; pour cela, apportons-y de part et d'autre un peu plus de bonne volonté que par le passé. Quelques concessions réciproques et ça y est.

Nous reviendrons d'ailleurs, sur cette question si importante, des moyens de communication dans le canton de Montcuq.

Montcabrier. — Foire. — Cours ordinaires sur les bœufs et sur les porcs. Moutons gras 80 cent. le kilo; autres de 10 à 25 fr. l'un.

Veaux de 55 à 80 fr. l'un.
Poules de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 la paire.
Lapins de 2 fr. à 2 fr. 50 id.
Dindes de 5 à 6 fr. l'une.

Prayssac. — Foire. — Beaucoup d'affaires sur les bœufs avec des prix très rémunérateurs.

Cours ordinaires sur les porcs de toute sorte.
Moutons gras, environ 80 cent. le k., autres, de 12 à 28 fr., selon grosseur.
Poules de 4 à 5 fr. la paire.
Poulets environ 80 cent. la livre.
Lapins domestiques environ 30 cent. la livre.

Chevaux de 2 fr. 50 à 5 fr. l'un.
Bié de 12 fr. 50 jusqu'à 14 fr. les 4/5.
Mais de 7 fr. à 8 fr. id.
Pommes de terre de 2 à 3 fr. id.

St-Géry. — Conseil de révision. — Lundi dernier 14 mars ont eu lieu à St-Géry les opérations du conseil de révision. Monsieur le Préfet du Lot présidait la commission. La journée a été particulièrement fructueuse en conscrits déclarés bons pour le service militaire, 27 jeunes gens en effet sur 34 ont été pris, il y avait bien longtemps que pareille moyenne n'avait été atteinte.

Le même jour à quatre heures le Comité Républicain Radical du canton de St-Géry s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cambornac maire de Vers, président. Ce comité que les uns croyaient désorganisé dont les autres niaient même l'existence vient de prouver qu'il était au contraire bien vivant et décidé plus que jamais à soutenir et à développer les idées républicaines et laïques, dans le canton de St-Géry.

Un premier appel de son président la presque unanimité de ses membres s'est rendu à la réunion.

Au début de la séance la parole est donnée à M. Talou conseiller général.

M. Talou rend compte de son mandat avec la familiarité éloquent et la franchise qui lui sont habituelles; il rappelle certaines discussions auxquelles il prit part à l'Assemblée départementale, déclare qu'il restera ce qu'il a toujours été le soutien énergique des idées républicaines et le fidèle défenseur des intérêts du canton. Il passe sous silence les nombreux services qu'il a eu l'occasion de rendre à ses électeurs en particulier. M. Talou est déclaré à l'unanimité le candidat unique du comité Républicain Radical de St-Géry aux prochaines élections du Conseil Général.

Sur la proposition de M. Cambornac président le comité prie M. Talou de vouloir bien émettre pour la seconde fois au Conseil général un vote tendant à ce que les trains de la ligne de Capdenac à Cahors correspondent avec ceux de la ligne de Libos.

M. Cayla, maire de St-Géry, propose au comité l'établissement d'un hospice cantonal à St-Géry. Monsieur Cayla ne pouvant fournir au comité tous les renseignements qui seraient nécessaires, demande simplement l'adoption de l'idée en principe et s'engage à donner des explications complémentaires à la prochaine réunion; le comité lui donne satisfaction.

Deux ordres du jour signés, Orouaille, Marcenac, Cayla sont proposés et votés à l'unanimité. Le premier ainsi conçu est à l'adresse de M. Talou Conseiller général.

Le comité Républicain radical du canton de St-Géry réuni le 14 mars au chef-

lieu de canton, félicite M. Talou de son attitude nettement républicaine au Conseil général, est heureux de lui témoigner sa confiance et l'engage à persévérer dans la voie qu'il suit.

Le second dont voici la teneur est adressé à M. le président du conseil.

Le comité Républicain Radical du canton de St-Géry réuni le 14 mars au chef-lieu du canton, approuve l'attitude du ministre, s'engage à soutenir sa politique laïcitaire et prie son président de transmettre la présente adresse à M. le président du conseil.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Arrondissement de Figeac

Cajarc. — Elections municipales. — Quelques semaines à peine nous séparant du jour où tout citoyen Français aura à accorder sa confiance à quelques hommes qui représentent le mieux ses aspirations et ses idées. Au milieu de la marche triomphale de la Nation vers une ère de lumière et de liberté, il est triste de constater que dans certaines localités la passion des haines personnelles vienne en entraver et ralentir l'essor.

Elle était pourtant belle la majorité qui en 1900 acclamait de ses bravos la victoire républicaine.

Les idées ont-elles changé depuis ? Sommes-nous moins nombreux ou moins fermes ?

A ces questions nous pouvons répondre hardiment non, car au jour de la lutte nous serons tous là pour défendre nos idées de démocrates sincères contre toutes les Reactions.

Qu'est-ce donc qui fait que nous pu détester de nous-mêmes ?

La division.

Qui l'horrible division qui fait égarer les nations, qui arrête et détruit les belles entreprises; la division a soufflé sur nous et de forts nous sommes devenus faibles, et de puissants nous devenons tremblants. A qui la faute ?

Certes les responsabilités sont lourdes, mais le pouvoir est parfois lourd aussi et qui le porte sans trébucher est plutôt heureux.

Une grille fut, par des mains jusque-là lancée sur la route municipale; la majorité s'embarassa dans ses barreaux, et un faux pas mais non une chute. L'équilibre était vite rétabli si l'éternel ami du jardinier n'était venu lancer sa pierre.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur des faits qui ne feraient que raviver les blessures. La suite et les effets en sont d'ailleurs connus de tout le monde.

Le Comité Républicain présidé par M. Bruel a pour devoir de se réunir sous peu pour procéder à la formation d'une liste.

Nous espérons qu'il n'y failira pas et que sans s'occuper de certaines positions, sociales ou d'influences étrangères, il nous présentera un groupe de Républicains sincères et éprouvés sous la conduite d'un homme capable une fois encore de tenir haut et ferme le drapeau de la démocratie et de le conduire à la victoire.

Cet homme le voudra-t-il ?

La Réaction n'attend que son refus pour chanter son Te Deum.

R VANCHE.

Carayrac. — Tentative de vol. — Le sieur L. de la commune de Carayrac a failli être soulagé de son porte-monnaie, à la foire de Figeac, mardi dernier.

Se trouvant serré au milieu de la foule, il a senti une main qui par derrière lui tâta la poche et se trouvait son argent. Il s'est bien retourné immédiatement mais n'a pu reconnaître celui qui voulait le voler.

Puybrun. — Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame Léonie Beffara, mère de notre sympathique président du Comité Radical Socialiste.

Que la famille Beffara, veuille bien au nom du Comité agréer nos sincères condoléances.

Dans ces douloureuses circonstances, le *Journal du Lot* exprime au vaillant républicain M. Beffara, et à sa famille l'expression de ses plus vives sympathies.

Notre Trinité municipale. — Ces jours derniers, on signalait plusieurs maires réactionnaires de la région qui faisaient des difficultés pour inscrire des ayants-droit sur les listes électorales : on aurait pu y ajouter notre premier magistrat.

Une délégation du Comité Radical s'étant présentée à la mairie dans la soirée du 4 février pour soumettre certains noms à l'inscription, il fut répondu par M. le Maire, de cette façon aimable que tout le monde lui connaît, qu'il s'opposait formellement à ces additions.

La commission municipale composée de trois membres au lieu de cinq donna, évidemment, raison à notre potentat municipal, les dites inscriptions furent refusées à l'unanimité (des trois).

La notification de la décision de notre Trinité municipale ne fut même pas faite aux tiers électeurs et ceci n'étouffera personne car à la mairie de Puybrun l'arbitraire règne en grand.

Nos amis ne se tenant pour battus, usant de leur droit fient appel dans le délai voulu devant M. le juge de Paix qui vient de leur donner complètement satisfaction.

Nous espérons que les électeurs de notre commune se rappelleront au moment opportun la manière d'agir de notre capitaine Fracasse flanqué des deux Benjamins de l'assemblée.

Un comitard.

Arrondissement de Gourdon

Carluet. — Une juste réclamation. — Nous tenons d'une source autorisée, qu'à la suite d'une fumisterie de carnaval (un mannequin de paille juché sur les murs de la maison commune), on organisa, en son temps, une garde de quatre hommes et... un ancien sergent.

Armée de fusils, cette petite escouade avait pour mission de faire feu sur toute personne qui approcherait, la nuit, de l'édifice communal; or, notre seule boîte aux lettres se trouve précisément dans le mur de la mairie; par discrétion ou, pour tout autre motif, certaines personnes ne vont y déposer leurs lettres que la nuit.

Si nous croyions aux miracles, nous dirions que c'en est un, que personne n'ait été tué ou blessé par ces factionnaires improvisés, scrupuleux observateurs de leur consigne; mais le passé ne saurait nous répondre de l'avenir, nous demandons à notre municipalité, toujours soucieuse de nos intérêts, s'il ne serait pas urgent de placer dans le haut de notre localité une nouvelle boîte aux lettres, hors de la zone dangereuse; cette nouvelle boîte aurait le double avantage d'éviter un long déplacement aux habitants des hauts quartiers et surtout de mettre nos correspondances à l'abri des curiosités désagréables qui, à l'heure des levées entourent régulièrement la boîte et s'arrangent de façon à voir toutes les suscriptions de notre courrier, à mesure que le facteur obtire les timbres.

Nous ayons toujours cru, ce en quoi nous errons, que les indiscrets devaient avoir plus de correction.

Nous pensons qu'en période électorale, poser le problème c'est le résoudre.

Un électeur qui tient à sa... peau

Labastide-Murat. — Accident. — Le courrier de Cahors arrivait hier soir à Labastide, portant le pasteur de cette localité et 2 jurés de l'abbé Delrieu, lorsque arriva dans un sens opposé, le sieur B., fournisseur au Petit Séminaire de Montauban; le brouillard très épais fut cause que les modestes lanternes des voitures ne furent pas aperçues des conducteurs et les chevaux se heurtèrent violemment. Les voyageurs en furent quittes pour la peur, les dégâts sont purement matériels.

Foire. — La foire du second lundi a été fort belle, et il s'y est fait de grandes transactions: bœufs d'attelage, la paire de 600 à 800; les bœufs gras étaient en petit nombre, ils se sont vendus à raison de 44 à 45 fr. les 50 kilogrammes.

Brebis domestiques de 45 à 48 francs l'une; agneaux de lait destinés à la boucherie très recherchés vendus 22 à 25 fr. l'un, porcelets, de 25 à 30 fr., suivant grosseur.

Halle au blé de 11,75 à 12; mais de 9 à 9,50; pommes de terre de 2,75 à 3 fr. les 80 litres; volaille de 0,75 à 0,80 la livre; on bien petite quantité; les œufs se sont vendus à 55 centimes la douzaine.

Vayrac. — Mercredi soir, fatigué d'une longue course faite au Puy d'Issouly — je ne suis pas pêcheur moi — je rentrais dans un débit de notre localité où étaient déjà attablés quelques ouvriers en train de prendre leur périod et de deviser sur les élections prochaines des citoyens Bigo, Trano, Fourco, Sorel, Lagé, etc., grands partisans de la politique rétrograde, ouvriers miséreux, employés depuis longtemps aux affiches chargés des « souvenez-vous » et des déclarations ultra hypocrites de nos adversaires mariés à des bigotes dont, depuis le départ des nonnes, leurs costumes aussi bariolés que disparates indiquent les vieux spécimens des garde-ropes de « ces grandes dames ».

Lagé et Sorel parlaient tout haut et fort, et annonçaient à grands fracas le désastre prochain des troupes républicaines; ils prophétisaient une majorité écrasante pour les réactionnaires. Ils annonçaient même un cheveu dans le potage cléricale et ce cheveu le voici : ils ne s'entendront pas malheureusement quand il faudra choisir le maire et les adjoints. Les « Châraïbles » sont trois; les sous-verges sont trois également; deux trinités qui s'en veulent à mort et dont le fossé qui les divise est excessivement profond. Pensez donc disaient-ils : Le Pactole, le Bocal et le Code sont tous les trois envieux de l'écharpe; le clair de lune, Lavillette et la Banque voudraient la sous-écharpe et comme la constitution n'a pas prévu trois Maires et trois adjoints pour une seule commune, s'arrangeront-ils ? Je ne le lâche pas ! tel est leur mot d'ordre; et ils tiendront bon ! Les autres ouvriers écoutaient avec avidité les belles paroles de ces grands orateurs et opinaient du bonnet ! Ils étaient pourtant très perplexes et leurs yeux endoloris par la fatigue et les privations éraient dans le vague, comme ceux des carpes en train de regarder boire les veaux. Voyez-vous disait le citoyen Lagé après le mois de mai, nous serons à Vayrac comme dans un pays de cocagne.

Nos messieurs nous ont promis de nous gorger et de nous faire la vie très douce. Déjà nous reconnaissons leurs bienfaits car cet hiver n'ont-ils pas commencé de nous secourir en nous ouvrant leur bourse toute grande. Nous n'avons eu qu'à y puiser largement et par ma foi c'est bien la moindre des choses de les récompenser. Quand ils seront au pouvoir notre bonheur n'aura pas de bornes et nous jetterons nos outils à la Soudrière, car tout nous sera donné à flots. — Excusez du peu interrompit un autre ouvrier, le citoyen Labèche qui écoutait de son coin depuis près d'une heure.

Vous ne voyez pas vous autres, combien on vous trompe et combien on vous leurre. *Decipimus specie recti* (nous sommes trompés par l'apparence du bien) Ce bloc enfarné ne doit vous dire rien qui vaille et si vos messieurs sont si larges, c'est qu'ils ont besoin de vous. Toujours ennemis acharnés du suffrage universel, qui les écarte des honneurs, ils le subissent et ils essaient de s'en servir à rebours. Leur politique néfaste n'aurait pas de crédit, s'ils disaient carrément qu'ils sont réactionnaires. Ils s'intitulent républicains libéraux et ils ne sont ni l'un ni l'autre. Cette épithète ne sert qu'à tromper l'espion et le jour que vous aurez commis la grande faute de leur accorder votre confiance vous serez écrasés sous la grosse botte de la tyrannie. Mais il ne sera plus temps.

Vous vous laissez attirer par l'appât trompeur de leur monnaie et de leurs poignées de mains.

Ils vous sourient, ils vous appellent mon cher, ils ont pour vous des airs protecteurs. Méfiez-vous ! Ces mines, ces dehors menteurs, ces hypocrisies doivent vous faire prendre à vous tenir sur vos gardes. Voyons chers amis, quand ils n'ont pas besoin de vous font-ils toutes cesrodomontades ? Non, n'est-ce pas ? Ils vous méprisent, ils vous ont de leur dédain et ils vous font sentir assez que vous êtes la pèche et qu'il y a entre vous et eux des kilomètres de différence. Nous ne sommes pour eux que le *Vulgam pécus* (le vulgaire troupeau).

Vous allez être leurs instruments dociles et après, vous mordrez les doigts de vous être laissés prendre à ce miroir aux alouettes. Mais alors il sera trop tard et le mal sera sans remède.

Il faut appeler à votre bulletin parce que c'est votre seule arme, outil puissant, qui les écarte pour toujours du foyer de nos gouvernants. Ne pouvant pas changer les lois, ils veulent vous l'acheter.

Avez-vous le droit de le vendre ? Et les cendres de nos pères qui ont lutté, souffert, peiné et payé de leur sang ce droit sacré du suffrage libre, ne vont-elles pas tressaillir dans leur froid tombeau lorsque vous accomplirez cette sale besogne.

L'ombre de vos aïeux se dressera devant vous quand ils verront combien vous avez dégénéré, combien vous êtes abâtardis et vous entendrez au moment de la vente ce mot qui giflera la face : Lâche ! voilà donc la récompense de tous vos efforts.

(A suivre) D' MINET.

Bons voisins. — Germeville-Marcillac-Lanville (Charente), le 27 mai 1903. Je me fais un plaisir de vous féliciter de votre Baume Victor. Je n'ai employé contre des maux de reins, qu'il m'a fait disparaître rapidement. Un voisin souffrait du même mal, je lui donnai ce qui me restait du flacon et lui aussi a été parfaitement guéri. Maurice MARTIN. (Sig. lég.)

Grande Maison à louer

Comprenant un rez-de-chaussée de 4 pièces, un premier étage composé de 5 chambres à coucher, cabinets de toilette, salon, salle à manger, cuisine, vestibule, une grande galerie vitrée verres de couleurs; Ecurie, chai, remise, Jardin anglais, potager, vigno. S'adresser à M. Mignot, avenue du Pérrier.

Bulletin Financier

Il s'était produit au début quelques offres qui avaient provoqué un recul assez sensible, mais une fois ces ventes facilement absorbées le reste, des demandes sont survenues et les cours ont très sensiblement repris et ils ont même dépassé ceux cotés hier en clôture.

Le 3 0/0, qui finissait hier à 95,40, a ouvert à 95,32 et a repris à 95,45, dernier cours. L'amortissable coté 97.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 593 — Le Crédit Foncier à 609 — Le Crédit Lyonnais à 1105 et la Société Générale à 624.

Nos Chemins n'ont pas sensiblement varié; le Lyon à 1355; le Midi à 1157; le Nord à 1757 et l'Orléans à 1449.

Le Suez a passé de 3995 à 3982. L'Extérieure finit à 82,15, l'Italien à 101,10, le Portugais à 59,25.

Le Russe consolidé a passé de 93,10 à 93,35; le 3 0/0 1891, de 78,50 à 79,20. Le Turc unifié ex-coupon de 2 fr. finit à 80,40; la Banque Ottomane 557.

Au Comptant, les obligations des chemins de fer économiques se traitent couramment à 431 fr.

MAISON

Bibliographie

RABELAIS

Panurge est un maître en fait de farces grasses ; la preuve nous en est donnée dans les livraisons 34 et 35 des Œuvres complètes de Rabelais, illustrées par GUSTAVE DORÉ, qui paraissent à la maison d'édition GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères.

Dans la livraison 35, qui contient les chapitres 21 et 22 de « Pantagruel », Rabelais rapporte un tour pendable joué par Panurge à une « dame parisienne » qui restait sourde et rebelle à ses déclarations passionnées. Lisez la désopilante tirade grâce à laquelle il échappa contre l'infortunée tous les chiens de Paris qui la suivirent jusqu'à son logis, la reniflant, la flairant, la pressant, même (proph. pud. r. h.) la « compassant », ce dont s'esclaffait fortement Pantagruel lui-même, et n'oubliez pas si vous plait, que, dans cette sorte de prodigieux roman à clef, Pantagruel n'est autre que le roi de France.

Après ce récit de haut goût, la livraison 36, dans les chapitres 23 à 27, nous fait assister à une expédition qu'entreprend Pantagruel au pays des Phées, à celui de Utopie ; pour délivrer la grande ville des Amaraotes assiégée par les Dipsodes.

Naturellement Panurge est du voyage et ce diable d'homme, en toutes circonstances embarrassantes, a réponse et solution à l'importe quoi. C'est ainsi qu'il dissipa, par d'excellentes et subtiles raisons, la surprise de son maître, étonné que les lieues de France fussent plus petites que celles des autres pays.

Par ailleurs, ce sont colossales chevauchées, adroites ruses de guerre, terribles batailles, ingénieux procédés de ravitaillement, c'est fou, c'est incroyables, c'est sublime.

Le crayon du maître Gustave Doré, pour traiter ces surhumaines imaginations, s'est élevé à des hauteurs véritablement inouïes. Il y a telles de ses illustrations qui sont des chefs-d'œuvre de délicatesse à côté d'autres hallucinantes comme des visions de cauchemar.

Rappelons que les Œuvres de Rabelais, éditées par les éditeurs GARNIER, 6, rue des Saints-Pères, formeront deux forts volumes in-4° raisin. Elles paraissent actuellement en livraisons, à 50 centimes, deux fois par semaine, et sont en vente dans toutes les librairies.

Dictionnaire des Sciences

La librairie GARNIER FRÈRES met en vente les séries 49 et 50 du Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées.

Dans la série 49 prend fin la lettre I. Il convient de citer que le préfixe iso, qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, groupés à la suite les uns des autres toute une série de véri-

tables leçons d'un haut intérêt dont les principales, données avec un certain développement par des écrivains aussi clairs et précis qu'avertis et documentés, ont pour sujet les lignes isobares et isothermes, l'isomorphisme, etc. Le mot *isomorphisme*, de thème à une petite étude menée au double point de vue scientifique et philosophique qui est un véritable petit modèle didactique.

Suit la lettre J, où l'on remarquera tout de suite une particularité assez curieuse.

Comp sur coup, le hasard de l'alphabet groupe et rapproche un certain nombre de savants notoires ou illustres dont le Dictionnaire donne l'intéressante biographie : ce sont successivement, ou tout au moins à peine séparés les uns des autres, le chimiste Jackson, les deux frères Jacobi, Hermann et Karle, celui-ci mathématicien celui-là physicien, le mécanicien Jacquard, l'explorateur Jacquemont, l'agronome Juffret, l'inventeur de la navigation à vapeur Jouffroy d'Abbas. La coïncidence est curieuse et mérite d'être signalée.

Dans la série 50 se termine la lettre J, s'expose tout entière la lettre K et commence la lettre L. A citer le remarquable et très important article consacré au labour.

Ajoutons qu'à chacune des pages de cette livraison des vignettes, des figures, des schémas aident à la compréhension parfaite des explications fournies par le texte.

Le Dictionnaire des Sciences formera deux volumes in-8° de 3.000 pages, illustrés de 3.500 gravures.

Il paraît en livraisons bi-hebdomadaires de 8 pages à 10 centimes, ou en séries bi-mensuelles de 5 livraisons à 50 centimes.

LA GUERRE EN EXTRÊME-ORIENT

RUSSES ET JAPONAIS

La librairie GARNIER entreprend, sous ce titre, une grande publication illustrée qui est appelée à un immense succès.

On n'a pas oublié celui de *Français et Allemands* et de *La guerre à Madagascar*.

Aujourd'hui, l'auteur Henri Galli, dont on connaît la compétence toute particulière, présente *La Guerre en Extrême-Orient, Russes et Japonais*, récit sensationnel et d'un intérêt passionnant.

Nul mieux que lui ne pouvait exposer les origines et les causes de la guerre actuelle, dont celle de 1894 entre la Chine et le Japon ne fut que la préface, et les péripéties de la campagne qui met aux prises *Russes et Japonais* en Extrême-Orient.

Les conséquences de cette guerre peuvent être incalculables. Tout le monde voudra en connaître les détails, en suivre les grandes épopées et les incidents tragiques sur mer et sur terre.

Il importe aussi que l'opinion française soit très exactement renseignée, puisque la Russie, notre alliée, étant engagée, les intérêts français peuvent se trouver en cause demain.

La publication sera rédigée d'après les

documents, rapports officiels et d'après des correspondances particulières de Russie, de Chine et du Japon.

Elle formera l'histoire la plus complète, diplomatique, militaire et anecdotique du conflit sanglant qui date en réalité de 1895 et dont la campagne de 1900, laquelle se termina par la prise de Pékin, n'est que l'un des épisodes.

La Guerre en Extrême-Orient sera illustrée par Bombled, un des artistes au talent puissant, original et documenté, si aimé du public. Bombled, dessina d'après des photographies et croquis envoyés du théâtre même de la guerre.

L'ouvrage contiendra de nombreuses cartes et plans qui permettront de suivre les étapes des armées en Corée et en Mandchourie.

« *La Guerre en Extrême-Orient, Russes et Japonais* », paraît en livraisons à 10 centimes (illustrations en couleurs), à la librairie GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, à Paris.

Il paraîtra deux livraisons par semaine.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1608, du 19 mars 1904.

Les torpilles automobiles, par H. Moalhat — Les sels de radium, par Jacques Danne. — La photographie par Daniel Ballet. — Comment on entend sa propre voix, par le Dr L. Laloy. — Suppression des arrêts des trains, par D. L. — Laborage électrique, par Emile Guarini. — Les récentes inondations, par Marcel Chevalier. — Névrologie : M. Ferdinand Fouquet, par E. Mascart — Académie des sciences : séance du 14 mars 1904, par Ch. de Villedeuil. — Le maître à Paris en 1799, par Fernand Bournon.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1633^e livraison (19 mars 1904).

La Pupille du Bonhomme, par Pierre Maël. — Lhassa, la cité interdite du grand lama. — Ma Petite, par Arthur Doulliac. — Musée de poupées, un coin de classe à Port-Saïd, par Marie König.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable Nom

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

0/0.....cpt	95 50
Jouissance 1 ^{er} oct. 1903.tme	95 45
0/0 amor. Der. an. 1913...cpt	97 10
Jouiss. 16 oct. 1903.....tme	..
Banque de France.....cpt	3760 ..
Action nom. jouiss. 26 juin tme	..
Banque de Paris.....cpt	1059 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme	1058 ..
Crédit Foncier.....cpt	670 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme	669 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1100 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep.tme	1105 ..
Société générale.louis. oct.cpt	622 ..
Est.....cpt	910 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.....tme	..
Paris-Lyon-Méditerranée.cpt	1357 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.....tme	1355 ..
Midi.....cpt	1158 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill.....tme	1157 ..
Nord.....cpt	1765 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill.....tme	1757 ..
Orléans.....cpt	1450 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.....tme	..
Ouest.....cpt	892 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.....tme	..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.tme	514 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juill.tme	3982 ..
— s ^{ie} civile.....juill.cpt	2900 ..
Proc. Thomson-Houston.j.tme	639 ..
Espagne extér. 4/0 oct.....tme	82 15
Russe 4 0/0 1901.....déc.cpt	94 50
— 3 0/0 1896.....nov.cpt	75 25
Rio-Tinto.....jouiss. nov.tme	1240 ..
MINES D'OR	
Rand Mines.....	235 ..
Chartered.....	45 25
East Rand.....	161 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 50 à 21 75 ; avril 21 75 à 22 » ; mai-juin 21 75 à 22 » ; 4 de mai 21 50 à 21 75 ; juillet-août 21 50 à » » ; Circ. : 2,250. Liq. : 5,250.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Courant 28 75 à 29 » ; avril 29 » à 29 25 ; mai-juin 29 50 à » » ; 4 de mai 29 50 à » » ; juillet-août 29 25 à 29 50 ; Circ. : 3,600. Liq. : 8,400

Seigles (69/72 kil., les 100 kil. net comptant). — Cour. 15 » à » » ; avril 15 » à » » ; mai-juin 15 » à » » ; 4 de mai 15 » à 15 25 ; juillet-août 15 » à » » ; Circ. : » » ; Liq. : » ».

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultation tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.
Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE
Occupation chez soi
Indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, d-moiselles et messieurs voulant occuper lucrativement leurs loisirs. Rapport 60 à 100 frs par mois suivant production. Ecrire à la Société des Arts d'Agrements, 65, Rue du Faub^s St-Denis, (G^{de} B^{de}) Paris.

Anti-Anémique de J. Filhol
Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25

De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus délicates.
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
DEPOT ET PRÉPARATION :
Pharmacie Normale, place des Petites-Boucheries (Cahors)
P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, gendre et successeur.

SOCIÉTÉ DES CYCLES L'UNIVERSELLE
10, rue Guyot, PARIS
Tout acheteur d'une bicyclette, d'une Motocyclette ou d'une Voiture automobile, a le plus grand intérêt à nous demander notre Catalogue que nous adressons franco.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 13

LES DRAMES DU CŒUR
PAR A. VILLIERS
PREMIER ÉPISODE
LE MOULIN GALANT

Un: vieille histoire

— Je vous aime, dit-il, mais on pourrait me surprendre ici, et je ne veux pas même qu'un soupçon passe sur vous, Louise, adieu !

Il alla vers lui la colombe subjuguée, et déposa un baiser sur son front.

« Ce baiser l'effleura à peine, plus léger que le vent, et cependant la jeune fille crut que les deux lèvres du comte étaient restées imprimées sur sa peau comme un fer rouge.

« Elle y porta la main et ne sentit rien. Elle regarda autour d'elle ; le comte avait disparu.

« Cette soirée fut une soirée de bonheur pour Louise. Elle fit des rêves d'or et le lendemain, craintive cette fois, elle reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

revint à la charmille.

« Mais le lendemain et les jours suivants, le comte de Chavenay ne parut pas. Louise commençait à trouver que son amant était trop respectueux ou trop craintif ; mais lui, tacticien habile, avait fait son plan et calculait le jour du triomphe qu'il avait marqué d'avance.

« Il y avait, derrière notre jardin, une petite maison dont le jardin était contigu au nôtre. Comme jadis les deux maisons avaient appartenu au même propriétaire, une porte de communication avait été établie et était restée. On s'était borné à fermer les verrous chacun de son côté.

« Le comte loua cette maison inhabité depuis longtemps et y installa un homme et une femme des environs de la ville, afin d'éloigner les soupçons.

« Un soir, Louise, stupéfaite, vit s'ouvrir la porte de communication, et entendit la voix bien aimée du comte l'appeler.

« Quelles heures heureuses s'écoulaient dans le petit jardin où dans le petit salon de cette maison ! Comme le comte y fut éloquent et passionné, comme la malheureuse Louise y fut imprudente !

« Cependant toujours respectueux, le comte Urbain, c'était son nom, se contentait de filer le parfait amour.

« De mariage, il n'en était pas question. Une fois Louise lui demanda ce qu'il espérait de l'avenir.

« — Ma famille ne me donnera jamais son consentement, avait-il répondu, et la vôtre, d'ailleurs, a agréé M. Pierre Lenoir. Détournons de nous ma bien-aimée, ce nuage sombre et ne pensons qu'à cette chose si douce qui nous rend heureux : notre amour !

« Et en effet, dans cet amour, Louise oubliait tout.

« Le temps marchait et avec lui l'époque du mariage de Pierre et de Louise approchait.

« Le jeune homme, plus amoureux que jamais, ne s'apercevait pas du changement survenu dans le cœur de sa fiancée.

« Heureux et aveugle, sa figure s'épanouissait chaque fois qu'il comptait les jours sur le calendrier, et lorsqu'il s'écriait joyeux :

« — Plus qu'un mois ! plus que trois semaines !

« Louise, de son côté murmurait, en palissant, ce mot terrible :

« — Déjà !

« Ici la Biscotte fit une pause et indiqua du geste à Bernard qu'elle avait soif.

« Le jeune homme lui tendit la tasse, qu'elle vida d'un trait.

« Le visage de la malade s'était animé à ce récit, elle semblait revivre : ses yeux amaigris s'étaient colorés, ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire. C'était le feu de la fièvre qui la transformait au souvenir de sa vie passée.

Après une pause de quelques minutes elle continua :

« — Certes, si Louise eût pu lire dans le cœur de Pierre quel amour profond et terrible elle y avait allumé, elle eût réfléchi sur les suites de sa légèreté. Pierre l'aimait avec violence, mais cette violence était concentrée en lui ; il ne paraissait au dehors qu'une impatience vive. D'ailleurs, aucun soupçon aucune inquiétude ; pour lui sa fiancée était un ange.

« L'ange, qui allait tomber de son piédestal, ne voyait qu'une chose, l'image du comte de Chavenay ; elle n'écouloit qu'une parole, la parole du comte Urbain. Subjuguée par cet homme, elle en était arrivée à ne plus pouvoir vivre sans lui.

« Tu ne comprends peut-être pas une telle passion ! mon fils dit la Biscotte.

« — Si, ma mère, s'écria Bernard, si, je la comprends, plus même que tu ne le supposes.

« La Biscotte étouffa un soupir et poursuivit :

« — Chaque soir, malgré la saison froide et pluvieuse qui était venue, le comte et Louise se réunissaient dans le jardin, et de là se glissaient dans la petite maison, à l'heure où Pierre s'était retiré, l'espérance au cœur, en comptant les jours.

« Les deux amants ne se préoccupaient pas du jour fatal qui approchait. Il sem-

blait que sans se rien dire à ce sujet, ils s'étaient compris ; ce jour, au lieu d'être celui de leur séparation éternelle, devait être celui de leur réunion, celui de la catastrophe naturelle, où Louise perdrait son honneur en échange des tourments sans fin.

« Le mariage de Pierre et de Louise avait été annoncé solennellement. Les bans étaient publiés, et Pierre avait déjà apporté les cadeaux.

« Il avait fait grandement les choses, rien n'était trop beau ou trop cher pour l'objet de son amour.

« A la vue de ces belles choses, Louise montra une joie d'enfant qui dissimulait ses véritables sentiments, et qui rendit le fiancé bien heureux.

« Revenue dans sa chambre, elle se prit à regarder un simple anneau dont le comte lui avait fait présent, et elle baisa cet anneau en jetant un regard d'indifférence sur les parures brillantes de Pierre.

« Tout est dans cette phrase : Louise n'aimait pas son fiancé, tandis que son âme tout entière appartenait à l'autre.

« Enfin la veille du mariage arriva. C'était un vendredi du mois de janvier. La terre était couverte de neige, et le soleil passait par dessus les montagnes.

« Louise salua les rayons de cet astre d'un sourire d'espoir. Il lui semblait que ce soleil, qui venait réjouir la nature, rayonnait aussi dans son cœur.

« C'est que le jeudi soir, le comte Urbain avait parié plus que d'habitude.

« Il lui avait dit :

« — Louise, c'est après-demain qu'un serment solennel va t'enchaîner à un autre. Ce serment le prononceras-tu ?

« — Non, répondit Louise, plutôt la mort !

« — Tu ne mourras pas, chère âme, dit le comte en la pressant contre lui, mais tu ne seras pas à celui que tu ne peux aimer. Veux-tu faire ce que je vais te dire ?

« — Ordonnez, répondit Louise, ordonnez, Urbain ; tout ce que vous me direz de faire, je le ferai.

« Le comte eut un sourire de triomphe un sourire si tendre, qu'il acheva de faire une esclave de la pauvre fille.

« Le comte reprit :

« — Demain, Louise, lorsque tout le monde dormira, songeant à la journée du lendemain, tu t'habilleras.

« — Oui, dit-elle.

« — Tu écouteras sonner les heures, et lorsque tu entendras la demie qui précède minuit, tu jetteras un manteau sur tes épaules et tu viendras ici.

« — Je viendrai, dit-elle encore.

« — Une voiture sera à la porte de cette maison, tu y monteras.

« — J'y monterai, dit-elle toujours.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 4

L'AMOUR et l'ARGENT
PAR
Jules de GASTYNE
PREMIÈRE PARTIE

Deux domestiques corrects précédaient les visiteurs, ouvraient les portes. Le financier n'expliquait rien, il ne disait que ces mots :

— Est-ce beau ? Cela est-il du goût de M. le sénateur ? M. le sénateur répondait affirmativement en riant très fort, ayant pris son parti de l'aventure. Néanmoins il jetait de temps en temps un regard sur son compagnon, se demandant si n'avait pas à faire à un fou. L'hôtel vu en détail, on descendit dans la cour ; on entra dans une écurie. Un cheval de prix de même taille et de même robe que l'alexan attelé au coupé, maigeait tranquillement son avoine. Le temps de l'admirer, de voir l'écurie, une écurie neuve, de propreté anglaise, on remonta dans la salle à manger.

— Ainsi, dit le banquier, cette installation plairait à M. le sénateur ? Celui-

ci renouilla ses gros éclats de rire.

— De plus fortunés que lui s'en contenteraient, etc. etc. Il était énamoré. Le financier sortit un papier timbré de sa poche et le déposa froidement sur une table. C'était un bail au nom du sénateur. Le loyer de l'hôtel était payé pour trois ans. Le mobilier, les chevaux le coupé, tout appartenait au sénateur. Ce dernier regarda le financier bien en face, pour voir s'il ne se moquait pas de lui. C'était sérieux. Alors il devint grave. Que me faudrait-il faire pour cela ? demanda-t-il ; je pense bien que ce n'est pas pour mes beaux yeux... Le financier se recueillit. Il s'attendait à la question et c'était le moment de déployer son habileté. Il ne demandait au personnage que de prendre la première place dans son conseil d'administration...

Il avait la plus grande foi dans l'avenir du parti que représentait M. le sénateur. C'était le seul qui eut des chances... Il voulait consacrer à ce parti toute l'influence financière dont il disposait ; M. le sénateur aurait la gloire de l'avoir converti, rallié, etc... Bref, il fit miroiter tant de couleurs sous les yeux de l'homme politique, que celui-ci, déjà ébloui par la vue du coupé et de l'hôtel, finit par n'y plus voir du tout. Il accepta tout, les yeux fermés, et ce jour-là il arriva en retard au Sénat bien qu'il fût en voiture.

Le comte avait écouté en silence le

résumé du notaire.

— Savez-vous, Vernaudon, que cette histoire n'est pas tout à fait à la louange du sénateur ?

L'officier ministériel regarda le gentilhomme avec surprise...

— M. le sénateur est de son siècle, dit-il. Que serait-il arrivé s'il avait refusé ! Le financier se serait peut-être tourné d'un autre côté. L'influence dont il dispose, la clientèle, les subventions, tout cela aurait été perdu pour le parti de M. le sénateur qui a donc fait une œuvre habile en acceptant. Il a servi les intérêts de sa cause.

— Surtout les siens, il me semble fit le comte.

— Ce n'est que plus méritoire. On ne peut pas servir les deux à la fois.

— Mais qui paiera les frais ! car on n'a pas des chevaux et des coupés pour rien.

Vernaudon haussa imperceptiblement les épaules...

— Et les actionnaires ? Les actionnaires qui venteront l'habileté de leur directeur et se féliciteront de l'arrivée de la brillante recrue qu'il leur aura amenée...

— Jusqu'au jour où ils se fâcheront.

— Oh ! ils ne se fâchent qu'à la fin. D'ailleurs, le crédit de Navarre est une Société qui me paraît solide et sérieuse, ne faisant pas trop de tripatages une Société d'émission... qui se contente

d'écouler du papier.

— Bon ou mauvais ?

— Je crois que cela ne l'inquiète pas précisément.

— Non, ce qui l'inquiète surtout, c'est que ce papier se change entre ses mains, en louis d'or et en billets de banque.

— C'est toujours du papier, dit le notaire en riant.

— Voyons, Vernaudon, ce n'est pas sérieux ce que vous me dites-là !

— Comme M. le comte a une singulière façon d'envisager les choses ! Vous ne vendez rien du tout, vous vous associez avec des hommes de votre monde, de votre cercle peut-être...

— Plusieurs de mon cercle, en effet, sont dans ces cas-là.

— Vous mettez en commun avec eux votre influence, votre expérience, votre honorabilité, pour donner du poids à une maison financière honorable.

— Oui, nous sommes le drapeau, le bouquet que l'on plante sur les maisons neuves... Et si la maison n'est pas bien construite, si elle vient à crouler sous un orage ou un coup vent, le drapeau et le bouquet disparaissent dans la poussière et les plâtres...

— Je ne voudrais, pour rien au monde, vous influencer, mais je ne vois plus maintenant pour vous que cette façon de sortir d'embaras. Vous avez beaucoup de dettes, et s'il fallait réaliser précipitamment...

— Le produit ne suffirait pas à combler le déficit ?

— Je le crains, M. le comte, je le crains beaucoup.

— Et en quoi mon entrée au Crédit de Nanterre...

— De Navarre.

— De Navarre, si vous voulez, changerait-elle ma situation ?

— D'abord, on vous ferait de grands avantages. Les jetons de présence sont très élevés, et je connais un banquier qui n'hésiterait pas à vous avancer les cent ou deux cent mille francs dont vous avez besoin, dès qu'il verrait que vous avez une situation. Ce banquier, un de mes gros clients, a justement besoin du Crédit de Navarre pour quelque chose qu'il veut lancer.

— Et il serait bien aise que je l'appuyasse ?

— Justement.

— Et il me paierait ma voix et mon influence en me prêtant !

— C'est cela même...

— Un pot-de-vin ?

— Si vous voulez, on ne vit que de pot-de-vin aujourd'hui...

Le comte s'était levé brusquement.

— Eh bien je n'en vivrai pas, monsieur Vernaudon. Le comte de Montbrison mourra de faim, le vicomte restera soldat et Le Lourdil épousera Jeanne de Grandvilliers avant que je ne trempe dans tous ces tripatages !

— Comme monsieur voudra, dit le notaire déconcerté : je ne vous parlais de cela que pour vous rendre service.

— Vous allez réaliser au plus tôt ce que je dois.

— Bien, monsieur.

— Au dessus de l'argent, pour des Montbrison, il y a l'honneur, et l'honneur d'un Montbrison ne se vend pas, monsieur Vernaudon, on ne pourrait le payer.

Le comte fit un geste de congé.

— C'est ce que nous verrons, murmura à voix basse le notaire, qui ramassa précipitamment ses papiers dans sa serviette et quitta le cabinet.

Quand M. de Montbrison fut seul, sa situation lui apparut dans toute son horreur. Ruiné ! Il était ruiné ! Cette maison, le mobilier, ce fauteuil sur lequel il était assis, tout cela allait être vendu. Et son fils quand il le saurait ! Quel avenir lui était réservé ! Il y avait l'armée : mais l'armée sans école, obligé de parcourir tout l'échelon de la hiérarchie militaire, caporal, sergent.

Et son mariage manqué ! Jeanne forcée d'épouser Le Lourdil. Toute cette douleur tombant sur tout ce qu'il aimait par sa faute, par sa seule faute ! Quelle folie l'avait donc poussé ? Si sa femme eût vécu, sa douce et sainte femme, cet effroyable effondrement lui eût été épargné.